# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2024

<u>Etaient présents</u>: M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE. <u>Absents excusés:</u> M Rémy VILDEY, Mme Karine CHAUVIN.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

## **PROCES-VERBAUX**

Le conseil municipal valide les procès-verbaux des 26 mars 2024 et 03 avril 2024.

## Del n°01 – 25/04/2024 – SURENDETTEMENT LOCATAIRE 18 VILLAGE DE L'EGLISE

M le Maire informe le conseil municipal des mesures imposées par la banque de France concernant le surendettement d'un ancien locataire du logement 18 village de l'Eglise s'élevant à 11 038,87 €. La commune dispose de 30 jours à compter du 04 avril 2024 pour contester cette proposition.

Considérant la situation de l'ancien locataire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas contester cette proposition.

## Del n°02 – 25/04/2024 – SALLE DE CONVIVIALITE – ANCIENNE VAISSELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner l'ancienne vaisselle de la salle de convivialité par ordre de priorité :

- 1. Commerce
- 2. Cantine
- 3. Comité des fêtes
- 4. Les associations communales.

Ainsi, le Comité des Fêtes devra prendre sa vaisselle pour les repas pris par leurs membres lors de l'organisation de manifestation telle le vide grenier, Aubigny en scène, ...

#### Del n°03 – 25/04/2024 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEAU50

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°OC2024-03-21-01 en date du 21 mars 2024 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche exerce aujourd'hui la compétence obligatoire sur la gestion durable de la ressource et la sécurisation de la production ainsi que la compétence à la carte eau potable « production et distribution ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier le siège social du syndicat suite à l'acquisition de locaux situés à SAINT-LÔ 101 rue Alexis de Tocqueville.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication des arrêtés préfectoraux de la Manche et de l'Orne portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50).

## Del n°04 – 25/04/2024 – SUITE PREEMPTION AN 151

M le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 13 mars 2024 décidant d'appliquer le droit de préemption sur une partie de la parcelle cadastrée AN n°151.

M le Maire donne lecture au conseil municipal de la réponse de la propriétaire à la proposition du conseil municipal. Celle-ci indique que la parcelle avait déjà été proposée à l'acquisition à la commune. Qu'au vu du refus, un acquéreur a été trouvé, et comme il souhaitait plusieurs parcelles, un prix d'ensemble a été négocié pour 14 000 €. La proposition du conseil municipal a 7 000 € est donc refusée. La propriétaire propose un prix de 29 600 € pour les 4939 m² de la parcelle AN 151.

Considérant les nouvelles informations concernant la ZAN et la limitation de l'artificialisation des sols,

Considérant que le conseil municipal n'est pas d'accord sur le nouveau prix proposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

**DÉCIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée AN n°151.

## Del n°05 – 25/04/2024 – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanent du Conseil Départemental de la Manche invitant la commune à participer financièrement pour l'année 2024 au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas verser la cotisation au Fonds de Solidarité pour le Logement.

## Del n°06 – 25/04/2024 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanent du Conseil Départemental de la Manche invitant la commune à participer financièrement pour l'année 2024 au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser la cotisation au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,23 € par habitant.

## Del n°07 – 25/04/2024 – REMBOURSEMENT FACTURES MAISON DE LA BRIQUE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de Pâques au Musée de la Maison de la Brique, M Théo GENARD a fait l'achat de fournitures pour un montant de 38,18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à rembourser à M Théo GENARD la somme de 38,18 €.

## Del n°08 – 25/04/2024 – MAISON DE LA BRIQUE – Devis électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revoir l'installation électrique au musée de la Maison de la Brique et présente un devis de remplacement des différents éclairages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise SARL ATEE d'un montant de 11 879,02 € HT soit 14 254,82 € TTC, **AUTORISE** M le Maire à signer ce devis et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

## Del n°09 – 25/04/2024 – SUBVENTION 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention reçue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions),

**DECIDE** de verser une subvention à l'association Hop hop,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions, 1 contre, 7 pour),

**DECIDE** que le montant de la subvention attribuée est de 50 €.

## 80ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION – PROGRAMME

M le Maire présente le programme retenu pour la journée du 28 juillet 2024 pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Saint-Martin-d'Aubigny :

- A 11 heures : rassemblement dans la cour de la mairie avec l'association Fraternelle des Anciens Combattants et des Soldats de France, les portes drapeaux et l'Union musicale Cenilly-Hambye ;
- Direction le Monument aux Morts pour un discours dépôt de gerbes en mémoire aux dix victimes civiles et militaires sur le territoire de la commune ;
- Pour finir, au pressoir pour l'inauguration de la stèle en mémoire de la 90<sup>ème</sup> Division américaine et de l'exposition Saint-Martin-d'Aubigny en 39/45.

La commune aura à sa charge la stèle, la musique et l'exposition.

## **COCM – RESEAU VIOLENCES INTRA FAMILIALES (VIF)**

M le Maire informe le conseil municipal de la création d'un réseau au niveau de la communauté de communes Côte ouest Centre Manche (COCM), porté par la Maison du Pays de Lessay. Ce réseau permet la mise en relation de différents interlocuteurs et de définir les rôles de chacun (justice, gendarmerie, social, sanitaire, école, ...). En 2023, 100 procédures ont été enregistrées sur le territoire COCM.

## <u>DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 27/03/2024 au 25/04/2024</u>

Décision n°10	27/03/2024	SONELEC - Remplacement prises pour micros église, pour un montant de 263,85 € HT soit 316,62 € TTC
Décision n°11	31/03/2024	LE CONTE - Antenne TV pour les logements 14 bis et 14 ter village de l'Eglise, pour un montant de 297,22 € HT soit 357,00 € TTC
Décision n°12	09/04/2024	EUROMATEC - Location mini pelle pour cour Club des Aînés, pour un montant de 328,35 € HT soit 394,02 € TTC
Décision n°13	10/04/2024	TECHNOTEL - Remplacement flexible fourneau salle de convivialité, pour un montant de 262,16 € HT soit 314,59 € TTC
Décision n°14	18/04/2024	POINT P - Fournitures pour logement presbytère, pour un montant de 152,71 €HT soit 183,60 € TTC
Décision n°15	22/04/2024	OLG - Livret du citoyen, pour un montant de 25,80 € HT soit 28,61 € TTC

## **DIVERS**

**Courrier habitants :** M le Maire informe le conseil municipal de différents échanges avec des habitants de la commune. Le dernier est un recommandé reçu en mairie dans lequel ces habitants justifient qu'ils ne harcèlent pas le secrétariat de la mairie et déclarent vouloir faire appel à un médiateur si M le Maire ne retire pas son accusation d'harcèlement dans un délai raisonnable.

**Clochers de la liberté :** à l'initiative du Victory Normandy Museum de Catz, il est proposé aux communes de faire sonner les cloches à l'unisson en gage de mémoire, de liberté et de paix le 6 juin à 19h44. Le conseil municipal décide de participer.

*Chemin pédestre :* la communauté de communes COCM a validé le circuit des chemins creux passant sur les communes de Saint-Martin-d'Aubigny et Feugères. Une fois que tous les circuits seront validés par la communauté de communes, les chemins non actés seront retournés aux communes pour l'entretien.

Cérémonie citoyenneté nouveaux électeurs : 25 mai à 11h00.

## Bureau élections européennes du 09 juin 2024 :

8h00 - 12h00	12h00 - 15h00	15h00 – 18h00
Francis LEVAVASSEUR	Germain SUBLIN	Bruno HAMEL
Angélique SIMON	Céline BRUNETEAU	Roselyne CHAMPVALONT
Cyril DEPERIERS	Emilie LAURENT	Laurence RAULLINE
Bertrand SAUVAGE	Karine CHAUVIN	Joël BEUVE

**Pollution étang des Sarcelles :** les résultats des analyses montrent qu'il n'y a pas de pollution de l'eau. Une seule espèce de poissons été retrouvées mortes : les carpes. La pêche a de nouveau été autorisée.

Carrière des Refouds : le bureau d'étude arrivé en première position au classement de l'appel d'offres a été reçu par le comité de sélection du SIATR pour négociation. Une nouvelle proposition sera faite dans les prochaines semaines.

Fin de la séance à 22h30.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	